

The logo for DARES, consisting of the word "DARES" in a blue, sans-serif font.

Estimation de l'impact de la non-relance de certains demandeurs d'emploi sur le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A et ABC fin août 2013

Les statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi relatives au mois d'août 2013, publiées par la Dares et Pôle emploi le 25 septembre 2013, mettaient en évidence une hausse d'une ampleur inhabituelle des sorties enregistrées pour cessations d'inscription pour défaut d'actualisation. Le service statistique de Pôle emploi et la Dares ont, durant les quelques jours précédant la publication, cherché activement des éléments d'explication à cette hausse : ils ont en particulier vérifié que la hausse n'était pas concentrée dans une région particulière, ou sur des demandeurs d'emploi ayant des caractéristiques particulières. En parallèle, en lien avec les services informatique et opérationnel de Pôle emploi, il a été vérifié qu'il n'y avait pas de problème dans la chaîne statistique de traitement des données (qui aurait conduit à comptabiliser à tort certains demandeurs d'emploi comme n'ayant pas actualisé leur situation), pas de changement réglementaire dans la procédure d'actualisation, pas de problème informatique ayant empêché certains demandeurs d'emploi d'actualiser leur situation. Aucun facteur d'explication n'a été identifié avant la date de publication. La publication a ainsi été accompagnée d'un avertissement soulignant que les statistiques « pouvaient être affectées par une hausse d'ampleur inhabituelle des sorties enregistrées pour cessations d'inscription pour défaut d'actualisation » (1^{ère} page de la publication et du communiqué de presse), et, sur la base des informations disponibles le 25 septembre, qu'« aucun incident d'enregistrement dans le système d'information de Pôle emploi ou changement dans les modalités ou règles de la procédure d'actualisation de la situation du demandeur d'emploi n'avait été identifié » (page 10 de la publication et 2^{nde} page du communiqué de presse).

Dans le cadre des investigations menées par Pôle emploi et après l'avoir formellement interrogé, l'opérateur SFR a indiqué le 27 septembre après midi, avoir rencontré une grave défaillance dans l'acheminement d'une partie des messages de relance (SMS et messages vocaux) envoyés aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août. La Dares et Pôle emploi ont publié le 30 septembre 2013 un communiqué de presse qui, tout en rappelant que les chiffres publiés le 25 septembre traduisaient bien la réalité des inscriptions à Pôle emploi à la fin du mois d'août, informait de l'origine de l'incident et présentait une estimation de son impact sur le nombre de demandeurs d'emploi¹ : selon cette estimation, le dysfonctionnement des relances a eu un impact, à la baisse, sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC compris dans une fourchette de 32 000 à 41 000, dont 21 000 à 28 000 pour la seule catégorie A. Cette fiche présente la méthode retenue pour estimer cet impact.

¹ http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/CP_Dares-Pole_emploi_du_30_09_2013.pdf

- ***Estimation de l'impact sur le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC***

Sur la période d'actualisation relative au mois d'août 2013 (du 29 août au 16 septembre), 186 000 demandeurs d'emploi en catégories ABC en France métropolitaine n'ont pas été relancés à tort (par téléphone ou SMS). Parmi eux, près de la moitié (49 % exactement, soit 91 000) sont sortis des listes pour cessations d'inscription pour défaut d'actualisation. Les 51% restants (95 000) ont actualisé leur situation, malgré l'absence de relance, et sont donc restés inscrits sur les listes fin août.

Or, on observe que la part des demandeurs d'emploi relancés qui n'actualisent pas leur situation (et sortent donc pour cessation d'inscription pour défaut d'actualisation) a varié sur la période récente (depuis début 2012) entre 27% et 32%. Cette part présente par ailleurs peu de variations saisonnières.

Pour estimer l'impact du dysfonctionnement dans les relances, on suppose donc que, si les 186 000 demandeurs d'emploi non relancés l'avaient été, seuls 27% à 32% d'entre eux (soit entre 50 000 et 59 000) seraient sortis des listes (part habituellement observée pour les demandeurs d'emploi faisant l'objet d'une relance), au lieu de 49% (part observée en août 2013 pour les demandeurs d'emploi non relancés à tort). On obtient ainsi, par différence, que le dysfonctionnement aurait contribué à diminuer le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC à la fin août 2013 dans une fourchette de 32 000 à 41 000².

Cette méthode d'estimation repose sur l'hypothèse raisonnable selon laquelle les demandeurs d'emploi non relancés à tort avaient en moyenne les mêmes caractéristiques que les demandeurs d'emploi habituellement relancés, et donc auraient eu les mêmes comportements d'actualisation s'ils avaient été relancés.

L'estimation présentée ci-dessus porte sur les données brutes (non corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables). En appliquant les coefficients de correction pour variations saisonnières et jours ouvrables, on obtient une estimation de l'impact d'un même ordre de grandeur que sur les données brutes, soit une fourchette de 32 000 à 41 000.

- ***Estimation de l'impact sur le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A***

L'impact du dysfonctionnement sur le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A à la fin du mois d'août a été estimé pour sa part dans une fourchette de 21 000 à 28 000. Cette estimation repose sur l'hypothèse supplémentaire selon laquelle les demandeurs d'emploi affectés par le dysfonctionnement et qui n'ont pas actualisé leur situation du fait de ce dysfonctionnement ont en moyenne les mêmes caractéristiques que l'ensemble des demandeurs d'emploi³. On retrouve ainsi au premier ordre que l'impact sur les demandeurs d'emploi en catégorie A représente près des deux tiers de l'impact sur les demandeurs d'emploi en catégories ABC, soit le poids de la catégorie A dans l'ensemble des catégories ABC.

² 32 000 = 91 000 – 59 000 et 41 000 = 91 000 – 50 000.

³ Par définition, les demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur situation, et sont donc sortis des listes, ne sont pas dans une catégorie de demandeurs d'emploi. L'estimation de l'impact du dysfonctionnement sur le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, qui suppose d'estimer dans quelle catégorie auraient été inscrits les demandeurs d'emploi qui auraient actualisé leur situation s'ils avaient été relancés, repose donc nécessairement sur des hypothèses plus fortes que l'estimation de l'impact sur le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC.